

# CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter  
sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

sur le Règlement numéro 773

Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 3 800 000 \$ pour la requalification de la chapelle  
Saint-Dunstan (phase 1)

Je, soussigné,

Richard Labrecque

Nom (lettres moulées)

Greffier

Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 6703

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 681

Que le nombre de demandes faites est de : Ø Zéro

Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 16 Juin 2025

Richard Labrecque  
Signature

Greffier  
Titre